

L'Etat débloque 80 millions d'euros pour couvrir (presque) toute la France en 2G



par Vincent Sergère le 25 février 2016 à 14:15

Telecom

L'État vient d'annoncer le déblocage d'une enveloppe de 80 millions d'euros destinée à aider les opérateurs mobiles à couvrir quasiment l'intégralité du territoire avec au moins un réseau mobile 2G. L'idée est d'accélérer le déploiement des antennes dans les zones blanches, mais aussi dans 800 lieux touristiques.



Installation d'une antenne radio

Le programme « zones blanches – centres-bourgs » consiste pour les opérateurs à couvrir l'ensemble des centres-bourgs (3 568 au total pour 1 % de la population) de l'Hexagone en 2G (voix et Internet) d'ici le 31 décembre 2016 (ou six mois après la mise à disposition du pylône par la collectivité locale) et en 3G d'ici le 30 juin 2017.

Pour aider les opérateurs à couvrir ces zones, l'État vient de débloquer 80 millions d'euros. Plus de 30 millions d'euros seront utilisés pour financer

l'installation des pylônes, à hauteur de 100 000 euros par pylône voire même 130 000 euros dans les zones montagneuses, ainsi que l'arrivée électrique pour couvrir les 268 communes qui ne disposent toujours pas d'un accès à un réseau mobile. Une fois que les pylônes seront en place, les opérateurs devront installer leurs antennes et leur matériel.



Les techniques de mutualisation

Rappelons que les opérateurs ont choisi l'itinérance locale (un seul opérateur accueille les clients des autres sur son réseau) ainsi que la mutualisation des infrastructures passives (un seul opérateur dresse un pylône qui est utilisable par les autres). Pour la 3G, les quatre opérateurs ont prévu de mutualiser les infrastructures actives (une seule antenne, utilisée par tous les opérateurs sur leurs propres fréquences). À ce sujet, les opérateurs ont jusqu'à la mi 2017 pour couvrir en 3G 2200 centresbourgs qui disposent pour le moment uniquement de la 2G, voire dans le pire des cas d'aucun réseau.

800 sites touristiques à couvrir

Sur les 50 millions d'euros restants, **42,5 millions seront dédiés à la couverture de 800 sites d'intérêt, typiquement les lieux touristiques**. La liste des sites n'a pas encore été établie, mais l'appel à projets devrait démarrer le 15 mars. Au total, 600 sites devraient être équipés en 2017 selon nos confrères du site **Next Inpact**. Le coût de ces déploiements sera supporté à moitié par l'État et à moitié par les collectivités locales.

Le cas de la couverture interne

Enfin, l'arrêté publié au Journal Officiel aborde le cas de la couverture en intérieure (indoor). Il précise que les opérateurs doivent permettre la mise à disposition « de solutions de couvertures individuelles adaptées, à faible coût et interopérables, qui viseront à répondre aux différents besoins d'utilisation à l'intérieur des bâtiments, tant à titre personnel (femtocell, par exemple) que professionnelles (répéteurs, par exemple) ». Il faudra surveiller la manière dont ces solutions seront mises en œuvre, d'autant plus que chez Bouygues Telecom, il est désormais impossible de se procurer une femtocell depuis quelques mois.